



## Controverse autour d'un imam enlevé

Par [Colette Thomas](#)

Région : [L'Europe](#)

Mondialisation.ca, 24 novembre 2005

RFI 23 novembre 2005

En juin dernier, la justice italienne a lancé plusieurs mandats d'arrêts internationaux contre des agents de la CIA (Central Intelligence Agency). Ils sont soupçonnés d'avoir participé, avec d'autres Américains, à l'enlèvement, à Milan, d'un ancien imam. L'affaire remonte à 2003 mais la justice italienne fait marche arrière alors que l'Europe découvre les agissements de la CIA en Europe et le déplacement, en secret, de terroristes présumés.

Le procureur italien qui a demandé l'extradition de plusieurs agents secrets et d'autres Américains les ayant aidé à enlever l'ex-imam, ce procureur est un magistrat «militant». C'est ce que déclare le ministre italien de la Justice. «Nous sommes devant un magistrat militant et il faut examiner l'affaire avec beaucoup de précaution», précise encore le ministre Roberto Castelli. Au cœur du litige entre les deux hommes, la demande d'extradition de ces agents de la CIA soupçonnés d'avoir enlevé un ex-imam, en plein Milan, le 17 février 2003. La justice italienne voulait les entendre et peut-être les condamner pour activités illégales sur le sol italien.

Politiques intérieure et étrangère sont très mêlées dans ce revirement qui équivaut à un gel de la demande italienne. Le ministre italien de la Justice est en effet membre du parti de droite, la Ligue du Nord. Pour lui, membre du gouvernement Berlusconi, le procureur qui a lancé cette procédure, audacieuse et totalement inédite dans le droit international, «n'est pas suffisamment impartial à l'égard des Etats-Unis». Roberto Castelli en veut pour preuve le fait que le procureur ait, tout récemment, participé à des élections primaires organisées par le centre-gauche italien. Le magistrat en question ne fait pas mystère de ses opinions politiques. Les Italiens savent bien qu'il a une sensibilité de gauche. Et il est très respecté en Italie, notamment pour son approche des affaires en Sicile. En tout cas, entre le ministre et le procureur, c'est le premier qui a le dernier mot, l'autorité de transmettre, ou non, les demandes d'extradition à Washington.

### Les enquêteurs italiens ont retrouvé sa trace

Le commentaire négatif du ministre italien de la Justice sur le magistrat de Milan a suscité des protestations en Italie, aussi bien chez les magistrats que dans l'opposition. «Si le ministre consent à ce qu'un Etat étranger accomplisse une série de délits sans permettre à la magistrature de conduire toutes les enquêtes sur ce cas, cela signifie que le gouvernement italien entend abandonner aux Etats-Unis sa propre souveraineté», a estimé pour sa part Antonio Di Pietro, un ancien magistrat aujourd'hui engagé en politique, au centre-gauche.

A l'époque où il a été enlevé, l'ex-imam, Osama Mustafa Hassan, connu également sous le nom d'Abou Omar, faisait l'objet d'une enquête en Italie dans le cadre de la lutte contre le

terrorisme. Rien n'avait été retenu contre lui et n'a pu expliquer son enlèvement. Abou Omar habitait depuis six ans à Milan, avec sa femme. Il avait obtenu le statut de réfugié politique.

Après l'enlèvement de cet homme, en plein jour, dans la périphérie de la grande capitale du nord de l'Italie, la justice italienne a réussi à reconstituer tous les détails de l'opération. Les enquêteurs ont remonté le fil jusqu'au consul des Etats-Unis à Milan, qui, depuis, a quitté l'Italie. La justice italienne a également retrouvé les traces de l'ancien imam. Emmené sur la base militaire italo-américaine d'Aviano, en Italie du nord, il est ensuite transféré clandestinement au Caire où on lui demande de travailler avec les services secrets. Ayant refusé, il est emprisonné et torturé. Il réussit à donner de ses nouvelles, sort de prison, y retourne. Aujourd'hui on ne sait pas ce qu'il est devenu.

Le 12 novembre dernier, la justice allemande a ouvert une enquête contre X dans l'affaire de l'ex-imam enlevé. Avant d'être transféré en Egypte, l'homme aurait transité sur la base américaine de Ramstein. C'est le parquet de Zweibrücken qui a enclenché cette procédure, à la demande du procureur Eberhard Bayer, interviewé par le Spiegel à cette date. C'est dans un avion de type Gulfstream, utilisé la plupart du temps par les hommes d'affaires pour voyager, que le prisonnier a été transféré d'Allemagne, en Egypte.

Officiellement, le gouvernement italien a toujours démenti avoir été prévenu par les Américains de ce projet d'enlèvement à Milan. D'autres sources disent pourtant le contraire. L'affaire, assez rocambolesque, n'est certainement pas la seule à avoir donné lieu à enlèvement depuis 2001, après les attentats aux Etats-Unis et la relance de la lutte des Américains contre les agissements de la mouvance islamiste. Même s'il s'agit d'une coïncidence, le gel de la demande italienne d'extrader plusieurs membres de la CIA intervient quelques jours après des révélations fracassantes : les services secrets américains auraient effectué plusieurs transports aériens clandestins, en Europe, pour emmener des suspects dans des pays compréhensifs. Etapes autorisées ou non dans des pays membres de l'UE, en tout cas le Conseil de l'Europe fait actuellement une enquête sur 31 vols de ce genre, conduisant des prisonniers dans des «prisons secrètes» de la CIA à l'étranger. Ce type de détention et la torture sont illégaux aux Etats-Unis.

La source originale de cet article est RFI  
Copyright © [Colette Thomas](#), RFI, 2005

Articles Par : [Colette Thomas](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)